

29 juin 2017

Près de la Baule. Les ports de plaisance de la presqu'île se portent bien



Emmanuel Jahan, directeur des ports (à gauche), avec Yann Le Quellec, référent CCI élu, sur le quai du port du Pouliguen-La Baule. | Michel Oriot

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) gère trois ports de la presqu'île : Piriac, Le Pouliguen et le port d'échouage de Pornichet. Les escales augmentent de 5 % par an depuis quatre ans, souligne Emmanuel Jahan, directeur. Cela représente 2 200 places de bateau.

Trois ports d'échouage gérés par la CCI

Les ports de plaisance de la presqu'île guérandaise sont assez nombreux et gérés de façon individuelle, comme Pornichet et son port en eau profonde. Les ports du Croisic et de La Turballe sont, eux, reliés à la société d'économie mixte qui gère aussi ces deux ports de pêche et leurs criées, sous contrôle du conseil départemental.

Trois ports sont gérés par la chambre de commerce et d'industrie (qui gérait avant Le Croisic et La Turballe) : Piriac et ses 850 places de bateaux, autant de place qu'à La Baule-Le Pouliguen, plus les 550 places au port d'échouage de Pornichet. À noter que la CCI gère aussi, mais de façon indirecte via une société anonyme, le vieux port de Pornic et ses 350 places.

Prix attractifs pour jeunes plaisanciers

Ses ports dépendent de la marée pour assurer les entrées et sorties (dans les ports d'échouage, il n'y a pas assez d'eau à marée basse, contrairement au port en eau profonde de Pornichet et de La Turballe). Ils connaissent un joli succès car ils sont moins chers et plus adaptés aux petites bourses : le plaisancier paye entre 1 100 € (Pornichet) à 1 900 € à Piriac pour un voilier de 8 m, ce qui est une taille commune.

Des places pour les escales

Depuis une dizaine d'années, il existe un système de passeport escales : un plaisancier qui loue son anneau d'amarrage à l'année dans un des trois ports CCI peut s'installer en escale dans un autre port d'Atlantique sans payer de frais, s'il laisse son anneau pour un autre plaisancier en escale. Cela dégage des places et permet d'assurer 9 000 nuitées sur les trois ports par an.

« Cela représente 5 000 bateaux accueillis en escale par an et les 9 000 nuitées représentent une croissance moyenne de 5 % par an depuis quatre ans, souligne Emmanuel Jahan, directeur des sports pour le compte de la CCI. Les ports CCI génèrent 3,2 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel et 50 millions d'euros de retombées indirectes et induites. »

Yann Le Quellec, élu CCI Nantes - Saint-Nazaire en charge de l'exploitation des ports de plaisance confirme : **« L'enjeu est d'innover, de coopérer et de favoriser le rôle économique, touristique, social et culturel de nos ports de plaisance. »**

Ce qui est nouveau

Cette année, les trois ports accueilleront cinq entreprises de location de bateaux et de jet-skis. De plus, le premier Boat club français s'implante dans les ports de Piriac et de La Baule. Ce concept **« permet aux membres d'utiliser différents types de bateaux sur plusieurs sites portuaires en fonction des besoins et envies. Ce concept est amené à se développer sur l'ensemble du littoral français, voire aux Antilles »**, estime Emmanuel Jahan.

Plus facile d'obtenir un amarrage

Le chiffre d'affaires du nautisme a sérieusement baissé en 2008, avec l'arrivée de la crise économique, sans parvenir à retrouver ses niveaux d'avant. Cependant, cette pratique reste attractive. Les listes d'attente pour bénéficier d'un anneau à l'année ont, du coup, fondu. Mieux : il y a directement des places à pourvoir au port d'échouage de Pornichet et la liste d'attente est assez courte ailleurs.

Les projets

La capitainerie de Piriac sera refaite en 2018-2019. La potence de 5 tonnes du port de La Baule sera remplacée. Une interface entre clients sur web et mobile permettra de mieux communiquer entre le port et le client.